

Jacques Bourgeois, député		P2002.07
Gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg		DAEC
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: 23.01.07	Transmis CHA: 16.02.07*	Parution BGC: mars 2007

Dépôt et développement

Au cours de ces dernières années et surtout depuis la mise en service de l'autoroute N 1 reliant Lausanne-Berne par la Broye, le trafic sur l'axe Payerne-Fribourg n'a cessé de prendre de l'ampleur. En effet, comme en témoignent les relevés statistiques du Service des ponts et chaussées, le nombre de véhicules empruntant ce réseau routier a passé en moyenne de 7300 à 9750 véhicules par jour, soit une augmentation d'environ un tiers, entre 1995 et 2005. Les estimations pour 2010 prévoient en moyenne plus de 10'000 véhicules par jour avec des pointes à 13'000 véhicules à l'approche de notre capitale, soit près du double de véhicules enregistrés en 1995.

L'axe routier Romont-Fribourg a suivi, au cours de ces dernières années, la même tendance. A l'horizon 2010, le nombre de véhicules empruntant chaque jour ce tronçon devrait passer en moyenne de 6000 véhicules recensés en 1995 à plus de 8075 véhicules, soit également une augmentation de plus d'un tiers.

Cette augmentation de trafic génère de plus en plus de nuisances dans les villages et agglomérations traversés avec, à la clé, également des questions de sécurité pour les habitants concernés, notamment les enfants. Avec l'évolution démographique estimée à plus de 20 % d'ici 2040, le trafic va certainement, en plus des prévisions émises, encore s'intensifier et surtout autour de la ville de Fribourg, de ses agglomérations et chefs-lieux.

Dans le cadre de son message N° 293, le Conseil d'Etat a soumis récemment au Grand Conseil une demande de crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2006-2011. Cette demande de crédit de 10 millions de francs a été approuvée par le Grand Conseil lors de sa dernière session. Ce crédit devrait permettre, notamment sur l'axe Payerne-Fribourg, de mettre sous la loupe plusieurs problèmes actuels, soit l'étude d'une route d'évitement de Prez-vers-Noréaz, la traversée de Rosé et les carrefours du Bois et de Pueblo de Matran ainsi que la traversée de Mannens-Grandsivaz.

Au vu de ce qui précède, le soussigné est d'avis, qu'avant de mettre en place des chantiers ponctuels d'une certaine envergure, une analyse globale de la situation devrait être effectuée.

Requête

Fort des constats ci-dessus et dans le souci d'une gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg, tenant compte de la population résidente sur ces axes avec assurance d'une liaison facilitée entre les autoroutes N 1 et N 12 et pour tenir compte également des effets de la réalisation du pont de la Poya et de la route de contournement Marly-Matran, je demande au Conseil d'Etat, en complément des études prévues dans le message N° 293, de bien vouloir faire un rapport détaillé à ce sujet et de mettre en exergue les pistes possibles de modification du tronçon actuel afin de prendre en considération la situation actuelle et future du trafic routier sur les axes précités.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).